



DECHETS

- CREATION D'UNE ECOLE NATIONALE DU RECYCLAGE ET DE LA RESSOURCE » (EN2R).

EAU

- MASCARA NT SECURISE L'ACCES A L'EAU POTABLE AU VANUATU.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- EXPLOITATION DES BOIS IMMERGES DE PETIT SAUT (GUYANE) ;
- UN FONDS POUR ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES ;
- LE LABEL ENSEIGNE RESPONSABLE.

ENERGIE - CLIMAT

- VOLTALIA VA CONSTRUIRE UNE CENTRALE HYDRAULIQUE AU FIL DE L'EAU A MARIPASOULA (GUYANE) ;
- STOCKAGE D'ENERGIE THERMIQUE.

AMENAGEMENT

- AGROPHOTOVOLTAÏSME ;
- UN FUTUR POLE NATIONAL DE RECHERCHE AGRIVOLTAÏQUE.

VEILLE REGLEMENTAIRE

SUR VOS AGENDAS

- LES DEFIS DE LA FILIERE BOIS ET FORET EN GUYANE (DU 05 AU 07 DECEMBRE 2022) ;
- FORUM ENERGAÏA (MONTPELLIER DU 07 AU 08 DECEMBRE 2022).

DECHETS

- **Création d'une Ecole nationale du recyclage et de la ressource » (EN2R)**

Le projet d'Ecole nationale du recyclage et de la ressource (EN2R) devrait se concrétiser début 2023, piloté notamment par Federec.

Objectif : former 40 000 personnes en cinq ans, de tous horizons (demandeurs d'emploi, alternants, salariés...).

Federec, la Fédération des entreprises du recyclage, qui regroupe notamment les entreprises de récupération, a profité de sa conférence de presse annuelle sur les chiffres du recyclage, le 8 novembre dernier, pour confirmer la création prochaine d'une « Ecole nationale du recyclage et de la ressource » (EN2R), dont la fédération serait le porteur, en association avec l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes).

La première implantation de l'école devrait se situer dans les Hauts-de-France, à Lomme (une commune associée de Lille). Elle devrait, selon Federec, ouvrir « courant février » 2023. Une deuxième antenne est annoncée en région Auvergne-Rhône-Alpes en « mars/avril » prochain, « puis au fur et à mesure, les autres centres dans les autres régions ».

[FEDEREC](#).

Eau

- **MASCARA NT sécurise l'accès à l'eau potable au Vanuatu**

Le spécialiste du traitement de l'eau avec l'énergie solaire Mascara NT lance son premier programme d'accès à l'eau destiné à alimenter durablement en eau potable six villages du Vanuatu.

Après son déploiement au Moghra en Egypte, Mascara NT met sa solution de dessalement bas carbone au service des sites isolés. La société a lancé une initiative inédite dans le cadre du Programme national d'accès à l'eau du Vanuatu (Océanie), visant à alimenter durablement en eau potable de qualité six villages. Au total, huit unités de dessalement « Osmosun » fonctionnant à l'énergie solaire seront livrées en 2023, dont deux unités qui seront mobiles et destinées aux situations d'urgence.

Situé entre la Nouvelle Calédonie et les Fidji, le Vanuatu est composé de plus de 80 îles et de très nombreux villages qui sont confrontés à des problèmes d'accès à l'eau potable. Dans cette zone, l'eau est obtenue en collectant l'eau de pluie ou via des forages. Des solutions qui ne couvrent pas toujours les besoins aussi bien en qualité, qu'en quantité. Pour les compléter, Mascara NT propose l'installation des systèmes de dessalement via le « programme Vanuatu » qui bénéficie d'un financement de la Direction générale du Trésor Français.

Source : [Environnement Magazine](#).

DEVELOPPEMENT DURABLE

- **Exploitation des bois immergés de Petit Saut (Guyane)**

L'entreprise **Triton** est née d'une idée originale, à savoir que des millions d'arbres ont été submergés dans des réservoirs (lacs artificiels). Les technologies de nouvelle génération peuvent radicalement changer la façon dont cette fibre pourrait contribuer à la demande mondiale, tout en préservant les forêts terrestres.

Un des projets phare de **Triton** se situe sur le réservoir de Petit Saut, en Guyane.

Le barrage du Petit Saut a été construit en 1994, inondant près de 34 500 hectares de forêts. Triton a pour ambition de construire une filière de produits bois entièrement intégrée en Guyane. De la récolte du bois au sciage et à la production de biocarburant.

3 abatteuses SHARC™ seront déployées sur Petit Saut pour récolter 150 000 m³ de grumes par an. Afin de minimiser le transport des grumes brutes, la manutention et l'entreposage des grumes ainsi que le sciage et la production de biomasse seront effectués dans un complexe de fabrication au bord du lac.



Le complexe de scieries de Triton produira une gamme de produits de bois finis. Toutes les grumes récoltées seront utilisées, ainsi, les déchets de scierie et tous les arbres non commerciaux seront convertis en biocombustible.

Chiffres clés du projet :

- La capacité annuelle de collecte devrait dépasser **150 000 tonnes de grumes par an** d'ici 2025.
- L'investissement CAPEX initial de **Triton** dans le projet Petit-Saut est de **63 millions d'euros**.
- Triton emploiera une main-d'œuvre supplémentaire de **70 personnes** pour exploiter notre opération en Guyane française d'ici 2025.

Source : [Triton Timber Group](#)

- **Un fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires**

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique. Inscrit dans la loi de finances 2023 et coordonné par la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets.

Pour aller plus loin : [Le Fonds Vert](#)

- **Le Label Enseigne Responsable**

Le Label Enseigne Responsable vise à évaluer le niveau de performance atteint par l'enseigne à l'aide d'un référentiel de performance établi par le Collectif Génération Responsable et les parties prenantes associées.

Cette démarche sectorielle, structurée et structurante, engage les entreprises du commerce en France et à l'international, à progresser et à démontrer lisiblement leur impact positif.

Ce label encourage la transformation des pratiques en laissant à chaque organisation le soin de définir ses priorités et les moyens qu'elle peut y consacrer. Aligné sur ISO 26000 et en convergence avec les Objectifs de Développement Durable, cette démarche propose un dispositif complet pour intégrer la RSE à la stratégie globale de l'entreprise.

Le Label Commerçant Responsable vise à évaluer le niveau de performance atteint par les Points de Vente : [les enseignes engagées](#) ; [Les fédérations engagées](#) ; [la démarche](#) ; [la méthode](#).

ENERGIE - CLIMAT

- **Voltalia va construire une centrale hydraulique au fil de l'eau à Maripasoula**

L'opérateur **Voltalia** a annoncé fin août 2022 la construction d'une centrale hydraulique au fil de l'eau, d'une puissance de 2,9 mégawatts, sur la rivière Inini au lieu-dit Saut-Sonnelle dans la commune de Maripasoula.

La centrale hydraulique, qui doit entrer en service en 2026, produira 12,7 gigawattheures par an, de quoi alimenter les 11 000 habitants de la commune et se substituer à la centrale EDF « qui restera en back-up », explique le PDG de **Voltalia**. La centrale hydro évitera l'émission de 18 000 tonnes de CO2 par an. Le contrat de vente d'électricité produite par la centrale, signé avec EDF SEI, est de trente ans. Mais comme tout projet hydroélectrique, son impact environnemental n'est pas neutre. Voltalia a prévu d'investir 1,1 million d'euros dans un programme de préservation de la forêt environnante, la création d'une zone de frai de poissons et le suivi écologique de la faune, de la flore, des sédiments et de la qualité de l'eau en amont et en aval de l'ouvrage.

- **Stockage d'énergie thermique**

Hyme Energy a mis au point une solution de stockage d'énergie thermique à l'échelle du réseau basée sur des sels fondus pour améliorer considérablement l'intégration de l'énergie durable dans le système énergétique.

Cette nouvelle approche brevetée du contrôle chimique permet à l'entreprise de déployer des sels d'hydroxyde peu coûteux et stables dans un stockage d'énergie compact et à haute température jusqu'à 700 ° C.

La technologie de Hyme peut être déployée comme :

- Chaleur et électricité combinées ;
- Chaleur à puissance ;
- Stockage compact pour le chauffage urbain ;
- Chaleur pour l'industrie à haute température.

Site Internet : <https://www.hyme.energy/> - [Communiqué de presse](#)

AMENAGEMENT

- **Agrophotovoltaïsme**

Le groupe EDF, via sa direction EDF R&D et sa filiale **EDF Renouvelables**, a lancé début 2022 un projet pilote photovoltaïque sur terrain agricole en partenariat avec **Ampex** (ArcelorMittal Exosun), **INRAE** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement), **l'Université de Bordeaux**, la **Chambre d'Agriculture de la Gironde** ainsi que la **Fédération Régionale des CUMA** (Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole). Ce partenariat a pour objectif d'aboutir à une solution agrivoltaïque fondée sur une structure adaptée à la vigne en Nouvelle-Aquitaine, une région viticole particulièrement impactée par le dérèglement climatique. Le projet devra démontrer la bonne cohabitation des productions viticole et électrique.

Localisé sur le site de la Grande Ferrade d'INRAE-Nouvelle-Aquitaine-Bordeaux, le démonstrateur Vitisolar consistera en une structure surélevée recouvrant une parcelle de vignes de merlot de 2 000 m², vieux d'une dizaine d'années. Dotée de panneaux photovoltaïques bifaces orientables, la structure solaire sera conçue par Ampex. EDF apportera ses compétences en matière de photovoltaïque, de modélisation et d'ingénierie pour l'installation en s'appuyant notamment sur le retour d'expérience d'un démonstrateur situé sur le site EDF Lab les Renardières (Seine-et-Marne).

Les études agronomiques et de biodiversité débuteront dès 2022 avec les équipes INRAE-Nouvelle-Aquitaine Bordeaux et Poitiers et de l'ISVV. Le prototype du démonstrateur sera également réalisé pour permettre sa construction début 2023. Pendant les 5 ans de suivi du démonstrateur, EDF et ses partenaires s'attacheront à analyser la compatibilité de la structure photovoltaïque avec la vigne, en étudiant les bénéfices d'une structure qui abriterait la vigne en cas d'intempéries ou lors d'épisodes de sécheresse, la santé de la plante (croissance, besoin en eau, maladies), dans le respect des pratiques agricoles (ex : utilisation d'engins agricoles) et de la biodiversité. Avec l'appui de la R&D d'EDF, ils travailleront également sur les algorithmes de pilotage des panneaux et étudieront l'opportunité d'électrification des usages agricoles (robots, électrification des engins).

Source : [EDF Renouvelable](#).

- **Un futur Pôle national de recherche agrivoltaïque**

L'Inrae* prépare un Pôle national de recherche en agri-photovoltaïque pour une présentation au Salon de l'Agriculture prévu du 23 février au 5 mars 2023 à Paris. Son but ? « Etudier les conditions des synergies pour optimiser la production agricole et la production d'électricité en fonction du système de culture et du contexte pédoclimatique », explique la chargée de mission **Stéphanie MAHIEU**, une des responsables du projet.

Source : [GreenUnivers](#)

VEILLE REGLEMENTAIRE

- Développement Durable : **décret 2022-1377** du 29/10/2022. Sanctions en cas de manquement à l'obligation de déclaration sur la plateforme numérique prévue par l'article L. 229-67 du code de l'environnement.

Les importateurs, distributeurs ou autres metteurs sur le marché des biens et services soumis à affichage environnemental obligatoire en application de l'article L. 541-9-11, à une étiquette énergie obligatoire au titre de l'article 16 du règlement (UE) 2017/1369 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2017 établissant un cadre pour l'étiquetage énergétique et abrogeant la directive 2010/30/UE, ou à une étiquette obligatoire au titre de l'article L. 318-1 du code de la route, et dont les investissements publicitaires sont supérieurs ou égaux à 100 000 € par an, se déclarent auprès d'une plateforme numérique dédiée mise en place par les pouvoirs publics, selon des modalités et dans des conditions définies par décret.

Dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat, l'autorité administrative peut sanctionner le manquement à l'obligation prévue au premier alinéa du présent article par une amende d'un montant maximal de 30 000 €.

- Nature et biodiversité : **arrêté NOR : ECOI2218040A** du 21/10/2022. Révision des montants portant sur la redevance à verser par l'entreprise candidate au label « entreprise du patrimoine vivant ».

Cet arrêté modifie le montant des redevances dues par les entreprises en contrepartie de l'instruction des dossiers de candidature du label « entreprise du patrimoine vivant » en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise.

- Energie : **décret 2022-1368** du 27/10/2022. Augmentation des obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Pour les années 2023 à 2025, le décret augmente les coefficients d'obligation d'économies d'énergie « classique » prévus à l'article R. 221-4 du code de l'énergie et le coefficient relatif à l'obligation d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique prévu à l'article R. 221-4-1 du même code. De plus, le volume de CEE pouvant être délivré au titre des programmes au cours de la cinquième période est porté de 288 TWh cumac à 357 TWh cumac.

Pour accéder à une veille réglementaire en droit de l'environnement complète et/ou personnalisée :

Notre nouvelle offre de services de veille

Pour satisfaire au mieux vos besoins de veille en droit de l'environnement, santé et sécurité :

- 1 **www.enviroveille.com**
Alerte réglementaire par e-mail tous les 15 jours
Veille personnalisée par e-mail une fois par mois
Base de données juridiques en ligne
- 2 **Courrier de l'Environnement Industriel**
Publication bimestrielle commentant l'actualité réglementaire

Enviroveille



Pour en savoir plus sur cette offre contactez : contactenviroveille@ccifrance.fr - 01 44 45 37 10

TARIFS 2022 ENVIROVEILLE	
OPTIONS	TTC
Alerte réglementaire	161,04 €
Veille personnalisée	322,08 €
Base de données Juridiques	644,16 €
CEI	407,68 €
Pack veille (base + CEI)	901,56 €
Tarification à partir du 1 ^{er} janvier 2022	

SUR VOS AGENDAS

- **Les défis de la filière bois et forêt en Guyane**

Guyane Nature Environnement et France Nature Environnement ont le plaisir de vous inviter à leur conférence :

Les défis de la filière bois et forêt en Guyane

Sessions du lundi 5 au mercredi 7 décembre entre 9h et 16h

Au programme, les enjeux actuels de la filière bois et forêt, à la fois sur le littoral et dans les sites isolés comme les communes de l'intérieur, et ses perspectives pour conserver une gestion forestière durable dans ce territoire amazonien.

La conférence est ouverte à tous et aura lieu en présentiel et sur Zoom, vous recevrez le lien de connexion après votre inscription. Vous pouvez choisir les sessions auxquelles vous souhaitez vous inscrire.

[Inscription](#)

- **Forum EnerGaïa (Montpellier du 07 au 08 décembre 2022)**

Événement annuel dédié aux professionnels des secteurs des énergies renouvelables, porté par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et organisé par la SPL Occitanie Events, le Forum EnerGaïa accompagne depuis 16 ans la filière des énergies renouvelables. Adossé à un riche programme de conférences, tables rondes et ateliers mettant au centre des échanges l'expertise des acteurs clés, le Forum EnerGaïa conforte son positionnement de rendez-vous majeur des professionnels.

Sud de France Arena
Parc des Expositions Montpellier
CS 30090
34973 Pérols Cedex
France

+33 (0)4 67 17 68 17

+33 (0)4 67 17 67 00

Site Web : <https://www.energaia.fr/>

E-mail : foire@spl-occitanie-events.com

CONTACT A LA CCIRG :

Georges CUYSSOT

Chef du service Développement Durable

Administrateur MASE pour la Guyane

Pôle Entreprises & Territoires

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Guyane.

Tél. : 0594 29 96 74 ; Port. : 0694 23 50 62 ; e-mail : g.cuysot@guyane.cci.fr